

# Guide de l'étudiant.e EAD



## Bienvenue en Licence Philosophie à Distance !

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site de l'UFR PHILLIA ou le site de la formation EAD ainsi que sur la plateforme CoursEnLigne. Il est donc important de les consulter régulièrement.

[Accès au site de l'UFR PHILLIA](#)

[Accès au site de la formation à distance EAD](#)

[Page du département de Philosophie](#)

[Page Licence Philosophie](#)

# Vos interlocuteurs



## Le secrétariat :

Mme I.ROBERT :

- [irobert@parisnanterre.fr](mailto:irobert@parisnanterre.fr)
- [licence.ead.philo@liste.parisnanterre.fr](mailto:licence.ead.philo@liste.parisnanterre.fr)

## Les Directeurs et référents :

- Claire SCHWARTZ : [cschwartz@parisnanterre.fr](mailto:cschwartz@parisnanterre.fr)
- Vincent BEAUBOIS : [vbeaubois@parisnanterre.fr](mailto:vbeaubois@parisnanterre.fr)

## Les tuteurs :

- L1 : Margaux REMUS : [42015434@parisnanterre.fr](mailto:42015434@parisnanterre.fr)
- L2 : Véronique BRIAND : [33010279@parisnanterre.fr](mailto:33010279@parisnanterre.fr)
- L3 : Véronique BRIAND : [33010279@parisnanterre.fr](mailto:33010279@parisnanterre.fr)

## A qui adresser vos questions?

**Questions administratives (IP, contrat pédagogique, relevé de notes, etc.) :**

- Mme I.ROBERT, gestionnaire de scolarité

**Questions pédagogiques, demande d'entretien téléphonique pour réorientation ou conseils personnalisés :**

- Mme C.SCHWARTZ et Mr V.BEAUBOIS

**Questions méthodologiques, demande d'aide pour comprendre, s'organiser, réviser, etc :**

- Mme M.REMUS ou Mme V. BRIAND, étudiante tutrice.



## INSCRIPTION

### ADMINISTRATIVE

**-Étudiant en réinscription** : se rendre sur l'ENT, rubrique « Se réinscrire ».

**-Première inscription à Nanterre** : suivre les recommandations indiquées dans le mail que vous avez reçu du service des inscriptions administratives.

### -Dates des inscriptions administratives :

- du 09 au 27 Juillet
- du 26 Août au 20 Septembre

**Très important:** ACTIVER VOTRE ADRESSE MAIL ÉTUDIANTE !

Tous les mails de la scolarité seront envoyés sur votre adresse mail étudiante.



## INSCRIPTION

### PEDAGOGIQUE

### IP du premier et second semestre :

EN LIGNE sur le site suivant :

- [ipweb.parisnanterre.fr](http://ipweb.parisnanterre.fr)
- Du 09 Juillet au 27 Juillet
- Puis du 19 Août au 15 Octobre 2024

**ATTENTION** L'IP EST OBLIGATOIRE !

*Sans inscription pédagogique, l'accès à vos cours ne sera plus possible*

### Transmission du contrat pédagogique :

1. Une fois votre IP faite, vous devez :
2. Télécharger votre contrat pédagogique
3. Le signer
4. L'envoyer par mail en mettant "nom " et "formation" ( ex: DURAND\_L1 Philosophie ) en sujet du mail à l'adresse suivante : [licence.ead.philo@liste.parisnanterre.fr](mailto:licence.ead.philo@liste.parisnanterre.fr)

[IAPRIMO première inscription à Nanterre](#)

[ENT](#)

[IPWEB](#)

### **Problème d'inscription, carte étudiante ?**

contactez la hotline : [hotlineiaprimo@liste.parisnanterre.fr](mailto:hotlineiaprimo@liste.parisnanterre.fr) (1ère inscription à Nanterre)

[hotlinereins@liste.parisnanterre.fr](mailto:hotlinereins@liste.parisnanterre.fr) (Réinscription à Nanterre)

## Validations d'acquis



[Formulaire VAC](#)

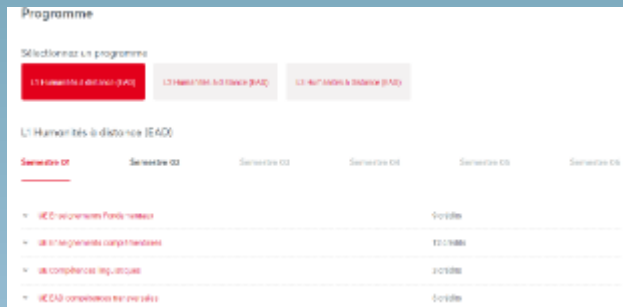
La validation d'acquis permet de valider une partie de certaines unités d'enseignements du diplôme en justifiant de compétences acquises par la pratique ou par reconnaissance de ses études antérieures.

Une validation d'acquis est un mode de reconnaissance d'acquis antérieurs qui vous permet de valider un EC sans suivre le cours ni passer l'examen. Il s'agit la plupart du temps de la validation d'une expérience professionnelle.

Les validations d'acquis sont à demander pour les 2 semestres au moment de l'inscription pédagogique, du 08 au 27 Juillet et du 19 Août au 15 Octobre.

Aucune validations d'acquis ne sera acceptée hors délais.

Elles sont valables toute la durée de la formation.



## Livret pédagogique et descriptif des cours

Vous trouverez le descriptif de la formation et des cours dans le livret pédagogique .

Vous aurez le choix parmi certains EC pour votre inscription pédagogique.

Cette inscription est à faire sur ipweb après votre inscription administrative dès le 08 Juillet.

Une fois votre inscription pédagogique faite il faudra impérativement imprimer votre contrat pédagogique ,le signer manuellement ou électroniquement (appli extérieure) et l'envoyer à votre gestionnaire pédagogique par mail.

[Descriptifs prévisionnels des EC](#)

[Accès Livret Pédagogique](#)

[Inscription Pédagogique IPWEB](#)



## REUNION PRE-RENTREE

Aucune réunion de pré-rentrée n'est prévue pour la licence de philosophie EAD.

Toutefois, une réunion de présentation de la formation aura lieu en Octobre. La date vous sera précisée ultérieurement.

Vous trouverez ci dessous le calendrier universitaire 2024/2025 (partie calendrier en 2 sessions pour les EAD)

[CALENDRIER UNIVERSITAIRE](#)

## SITUATION DE HANDICAP

### Trois étapes pour bénéficier d'aménagements.

Lors de votre inscription à l'université vous devez faire vos démarches au plus tôt.

Au plus tard, 15 jours après le début de votre formation.

#### 1. Première Etape : Prendre RDV avec le service médical de l'Université :

Pour toutes première demande ou renouvellement d'aménagement vous pouvez contacter le Service Médical début septembre au 01.40.97.73.04. pour une prise de RDV.

**Un avis médical** comprenant les critères d'aménagements des études et des examens vous sera transmis. Attention : Précision sur l'avis médical, il doit être compatible avec l'exigence pédagogique votre formation.

#### 2. Deuxième étape: Le service handicap

Vous devez vous rendre au Service Handicap de l'université pour leur donner votre fiche d'aménagement.

Service Handicap Bât.Jean Rouch, bur.R 05 [servicehandicap@liste.parisnanterre.fr](mailto:servicehandicap@liste.parisnanterre.fr)

#### 3. Troisième étape : Votre Ufr phillia

Dès la délivrance de l'Avis médical, vous devez vous signaler auprès de la Gestionnaire référente Handicap , Mme Lucie ANDRE : [landre@parisnanterre.fr](mailto:landre@parisnanterre.fr) et remplir le formulaire de demande d'aménagement d'épreuve. (voir ci-dessous)



[FORMULAIRE AMENAGEMENT](#)

## Les examens

Les examens de la licence Humanités EAD ont lieu en présentiel sur le campus de Paris Nanterre.

### Examens (session 1) du semestre 1 :

- du 6 au 18 janvier 2025

### Examens (session 1) du semestre 2 :

- du 5 au 17 mai 2025

### Examens de rattrapage (session 2) des semestres 1 et 2 :

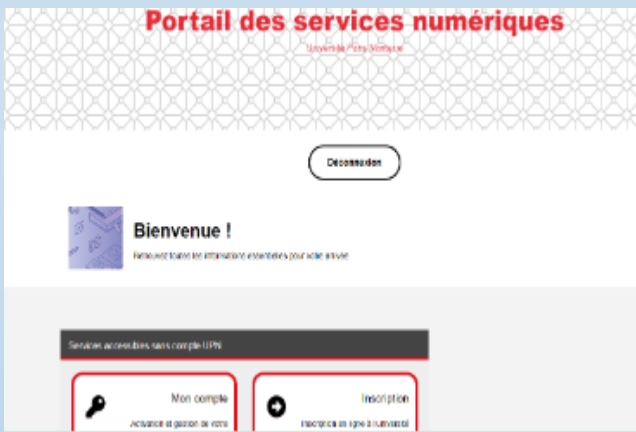
- du 16 au 28 juin 2025

Sur la page examens et résultats de l'UFR PHILLIA, vous trouverez tous les renseignements concernant les examens (publication de la date de chaque épreuve, formulaire de chevauchement, formulaire de demande d'aménagement d'épreuve) :

<https://ufr-phillia.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/examens-et-resultats>



[Infos examens](#)



[Portail Numérique ENT](#)

## Le portail numérique ENT

Le Portail Numérique ENT permet d'accéder à tous vos documents ,notes ou dates d'examens ainsi qu'à votre boîte mail et agenda.

Vous pourrez accéder également aux outils informatiques, aux réinscriptions en ligne et aux plateformes d'enseignement à distance.

Pour y accéder il faut avoir validé son adresse @parisnanterre.fr

Des mails d'informations vous seront envoyés sur votre boîte mail étudiante tout au long de votre scolarité. Par conséquent, je vous demanderai de consulter votre boîte mail étudiant TRÈS RÉGULIÈREMENT.



[Accès CoursEnLigne](#)

## Le mode de fonctionnement de la licence EAD

Les cours de la licence Philosophie EAD sont disponibles sur la plate-forme Coursenligne au début de chaque semestre universitaire dès la finalisation de votre Inscription Administrative (IA). La plate-forme Coursenligne est accessible à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe. Vos cours se trouvent dans votre « tableau de bord ».

Attention ! Au début de l'année universitaire, vous aurez accès à plus de cours que n'en comporte le contrat défini par votre inscription pédagogique (IP). Avant que les cours de votre tableau de bord ne correspondent strictement à votre IP (fin octobre/début novembre), vous devez, pour vous y retrouver, établir une liste précise des cours présents dans votre contrat pédagogique.

Les cours EAD sont pour la plupart des fichiers PDF que vous pouvez étudier en autonomie, en organisant votre temps selon votre convenance. Il n'y a pas d'horaire fixe pour se connecter à la plate-forme Coursenligne.



## Les Forums

- Forum des cours : chaque cours est accompagné d'un forum où vous pouvez poser des questions à l'enseignant.e.
- Forum administratif : le forum administratif vous donne des informations générales et importantes sur votre scolarité. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.
- Les forums tutorés sont modérés par la tutrice étudiante qui tient une permanence chaque semaine. Elle répond à toutes vos questions d'organisation dans vos études.

**ASSISTANCE: Difficultés de connexion ou d'accès sur coursenligne :**  
Envoyer un mail à cette adresse : [comete-administration@liste.parisnanterre.fr](mailto:comete-administration@liste.parisnanterre.fr)

## Organisation de votre scolarité



[Saisine](#)

[Modalités de contrôle M3C](#)

La possibilité existe, en fonction de vos contraintes personnelles, de valider votre année en plusieurs années.

Le premier « redoublement » est de droit ; au-delà, il faut faire, en juin, une demande de maintien dans la formation via : <https://saisine.parisnanterre.fr/>

Attention ! : si vous bénéficiez d'une bourse, il faut vous présenter à tous les examens.

Les notes égales ou supérieures à 10/20 que vous obtenez sont définitivement acquises.

Pour connaître les modalités exactes de validation et calcul des moyennes, vous pouvez consulter le document : Modalités générales de contrôle des connaissances M3C.

Le diplôme n'est pas envoyé automatiquement ,il faut en faire la demande au [service des diplômes ici](#).

Etudiants boursiers : Les justificatifs d'absence doivent être envoyés au Pôle via cette adresse mail.  
[boursierscrous@liste.parisnanterre.fr](mailto:boursierscrous@liste.parisnanterre.fr)

Sont uniquement recevables les justificatifs produits dans l'une des situations suivantes :

- Raison médicale : Un certificat médical
- Hospitalisation : Un bulletin d'hospitalisation
- Enfant malade : Un certificat médical
- Décès d'un parent (père, mère, frère ou sœur, grands-parents) : Un acte de décès



# Université Paris Nanterre

